CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 14 décembre 2022 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Line Chapados et Colleen Horan et le conseiller messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Était absente : madame Karine Brunet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présente : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 02 minutes.

2022-12-2542 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de novembre 2022 ;
4.2 Dépôt de la liste des intérêts pécuniaire des membres du Conseil municipal pour l'année 2022;
4.3 Calendrier des Séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023;
4.4 Campagne de financement de l'Ombre-Elle – 2022-2023;
4.5 Adoption du Règlement 2022-556 abrogeant le Règlement 2019-556 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord;
4.6 Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE);
4.7 Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien;
4.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-609 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale en matière de protection de l'environnement;
4.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023;
4.10 Transaction en règlement d'un litige impliquant une personne à

l'emploi de la Municipalité;

4.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-562-1 amendant le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
5.2 Dépôt du rapport d'activités du Service de la Sécurité incendie et des premiers répondants ;
5.3 Embauche d'un pompier volontaire;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
6.2 Adoption du Règlement 2022-587-1 amendant le Règlement 2022-587 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par la municipalité pour la période estivale 2022;
6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-606-1 amendant le Règlement 2022-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du Chemin-de-Fer Ouest par la municipalité pour la période hivernale 2022-2023;

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;
7.2 Adoption du Plan d'action du Comité consultatif en environnement pour l'année 2023;
7.3 Demande d'appui au Programme d'accompagnement aux municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 30 novembre 2022 ;
8.3 Adoption du règlement de contrôle intérimaire 2022-608;
8.4 Adoption du Règlement 2017-501-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2017-501;
8.5 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 2017-498-17 amendant le règlement de zonage 2017-498;
8.6 PIIA 2021-0521 – Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 228 539, chemin de l'Alizé;
8.7 PIIA 2022-0436 – Agrandissement du bâtiment principal au 1273, chemin de la Loutre;
8.8 PIIA 2022-0454 – Piscine et galerie au 230, route Principale;
8.9 PIIA 2022-0529 – construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 527 856, rue Champlain;
8.10 PIIA 2022-0568 – Construction d'un refuge sur le lot 6 181 928, chemin des Berges-du-Nord;
8.11 PIIA 2022-0570 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 709 445, chemin Chisholm;
8.12 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de construction 2022-0569;
8.13 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – demande de permis de lotissement 2022-9058;
8.14 Calendrier des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2023;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Rapport du président du Comité loisirs, culture et vie communautaire;

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Rapport des Présidents de Comités

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2022-12-2543 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022.

2022-12-2544 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de novembre 2022.

FONDS D'ADMINISTRATION 2021		**FONDS D'ADMINISTRATION 2022**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	27 871.11 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	51 336.36 $
Déneigement :	141 382.27 $	Déneigement :	124 038.91 $
Remboursement en capital & Intérêts	65 970.97 $	Remboursement en capital & Intérêts	66 372.54 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	126 208.07 $	Salaires nets :	91 059.64 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	91 359.17 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	63 847.93 $
Renouvellement assurances générales	83 159.37 $	Entretien route privée	37 186.67 $
		Entretien chemins	24 832.01 $
ACHATS (lot 11) :	159 733.66 $	**ACHATS** (lot 11) :	129 251.96 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	**10 440.25 $**	**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	**10 481.83 $**
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	

Année 2021		**Année 2022**	
Routes RIRL 2020	5 081.70 $	Route PAVL	164 898.47 $
Routes PTI 2019	298 253.44 $		
TOTAL	**1 009 460.01 $**	**TOTAL**	**763 306.32 $**

2022-12-2545 **4.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, les conseillères, mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers, messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires pour l'année 2022 conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

2022-12-2546 **4.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront au 3470, route Principale et qui débuteront à 19 heures, les troisièmes mercredis de chaque mois.

Au Centre communautaire de Laurel, 3470, route Principale, Wentworth-Nord
18 janvier
15 février
15 mars
19 avril
17 mai
21 juin
19 juillet
16 août
20 septembre
18 octobre
15 novembre
20 décembre

2022-12-2547 **4.4 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'OMBRE-ELLE – 2022-2023**

ATTENDU QUE L'Ombre-Elle, offre de l'aide et de l'hébergement aux femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants et dessert entre autres, la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE grâce à leurs engagements, ils ont su, encore cette année, soutenir des centaines de femmes, ainsi que leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer un don de 250 $ à L'Ombre-Elle afin qu'elle puisse continuer à offrir ces services auprès des femmes et des enfants victimes de violences conjugale.

2022-12-2548 **4.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-556 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-556 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2019-556 et ses amendements relatifs au contrôle des animaux;

ATTENDU la proposition de la SPCA de modifier ce règlement;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de réviser son règlement sur le contrôle des animaux;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement donné par le conseiller monsieur Régent Gosselin, lors de la Séance ordinaire du Conseil tenue le 19 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2022-556 abrogeant le Règlement 2019-556 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de Wentworth-Nord.

2022-12-2549 **4.6 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés,

sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver les dépenses d'un montant de 27 054.49 $ soumis dans la reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-12-2550 **4.7 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien dossier 2022-77060-QKX86289;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver les dépenses pour les travaux soumis dans la reddition de compte en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien dans le dossier 2022-77060-AKX86289.

4.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-609 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce point est reporté

4.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Ce point est reporté

2022-12-2551 **4.10 TRANSACTION EN RÈGLEMENT D'UN LITIGE IMPLIQUANT UNE PERSONNE À L'EMPLOI DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU le litige intervenu dans le cadre de l'emploi d'une personne employée de la Municipalité, qu'il ne convient pas de nommer au terme de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tout le Conseil connait l'identité;

ATTENDU la transaction convenue entre les parties afin de régler définitivement le litige susmentionné, et dont le Conseil a préalablement pris connaissance;

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'entériner la transaction intervenue et dont il a préalablement pris connaissance;

ET QUE Madame Danielle Desjardins, mairesse, et Monsieur Ron Kelley, directeur général soient autorisés à signer la transaction pour la Municipalité.

4.11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-562-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2019-562 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES TERRAINS VAGUES

Ce point est reporté

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Danielle Desjardins, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

2022-12-2552 **5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Line chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt du rapport d'activités du Service de la sécurité incendie et des premiers répondants pour le mois de novembre 2022.

2022-12-2553 **5.3 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU QUE monsieur Spiro Trent a formulé son désir de faire partie de l'équipe de pompiers volontaires de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE monsieur Trent fait déjà parti du Service de la sécurité incendie et premiers répondants de la municipalité à titre de premier répondant;

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU la recommandation de la Directrice du Service des incendies, des premiers répondants et de la Sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Spiro Trent à titre de pompier premier répondant;

D'autoriser la Directrice du Service des incendies, des premiers répondants et de la Sécurité civile à inscrire monsieur Trent à la formation pompier P1.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2022-12-2554 **6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-587-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2022-587 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entré en vigueur le 11 janvier 2017);

ATTENDU l'adoption du Règlement 2022-587 le 15 juin 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2022-587;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par monsieur Eric Johnston, lors de la Séance ordinaire du Conseil tenue le 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2022-587-1 amendant le Règlement 2022-587 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par la municipalité pour la période estivale 2022.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022-12-2555 **6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-606-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2022-606 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN-DE-FER OUEST PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023**

La conseillère, madame Colleen Horan, par la présente

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2022-606-1 amendant le Règlement 2022-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin-de-Fer Ouest par la municipalité pour la période hivernale 2022-2023 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2022-606-1

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2022-12-2556 **7.2 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver le Plan d'action du Comité consultatif en environnement pour l'année 2023

2022-12-2557 **7.3 DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX MUNICIPALITÉS DE LA ZONE DE GESTION DE L'OBV RPNS POUR LA LUTTE CONTRE LE ROSEAU COMMUN**

ATTENDU la demande d'appui au Programme d'accompagnement aux municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun reçue le 7 décembre 2022;

ATTENDU QUE ce projet vise à accompagner les municipalités dans la lutte contre le roseau commun, plante exotique envahissante qui colonise les milieux humides et hydriques et qui représente une menace importante à la biodiversité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer un appui financier de 250 $ à l'organisme OBV RPNS en lien avec le Programme d'accompagnement aux municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun, conditionnellement à une réévaluation suite à l'évaluation de la situation sur le territoire de Wentworth-Nord.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l'urbanisme fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022-12-2558 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2022**

La liste de tous les permis émis du 1er au 30 novembre 2022 est déposée.

2022-12-2559 **8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-608**

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris la modification de son plan et de sa réglementation d'urbanisme conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le dépôt du projet de règlement 2017-495-1 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 2017-495 ;

ATTENDU QUE certaines nouvelles utilisations du sol, constructions ou opérations cadastrales risquent de compromettre l'atteinte des objectifs et le respect des nouvelles orientations du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du principe de précaution, un régime de contrôle intérimaire s'impose pour que la Municipalité puisse procéder aux études, aux analyses, à la planification et à l'instauration d'un encadrement réglementaire nécessaire pour garantir la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement naturel ;

ATTENDU QU'une mesure de contrôle intérimaire est un régime temporaire visant à permettre au Conseil municipal de modifier ses documents d'urbanisme en concertation avec les personnes habiles à voter du territoire de la municipalité et que le règlement qui s'en suit pourra prévoir des règles d'urbanisme particulières ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 111 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) la Municipalité souhaite mettre en œuvre un règlement de contrôle intérimaire permettant d'exercer et de moduler un effet de gel sur l'aménagement et le développement dans toutes les zones de la municipalité ;

ATTENDU QUE selon l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation ;

ATTENDU l'adoption de la résolution de contrôle intérimaire numéro 2022-09-2455 entérinée par le Conseil municipal en date du 17 septembre 2022 et son remplacement par la résolution numéro 2022-10-2494 en date du 19 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut prolonger l'effet du contrôle intérimaire au-delà de la période de 90 jours par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire ;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le règlement de contrôle intérimaire 2022-608.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022-12-2560 **8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-501-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 2017-501**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de mieux préserver les paysages en minimisant l'impact visuel des constructions dans les bassins visuels des lacs du territoire ;

ATTENDU QUE cette modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale vise à assujettir les bassins visuels des lacs aux mêmes critères et objectifs que pour les sommets, versants de montagne et aux bassins visuels identifiés à l'annexe 6 du règlement de zonage 2017-498 ;

ATTENDU QUE cette modification permettra par la même occasion d'apporter certaines bonifications et corrections, mais également des assouplissements à l'égard de certaines interventions assujetties à une demande d'approbation en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2017-501 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du projet de règlement n° 2017-501-2 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2022 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 16 novembre 2022, à 18h00, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'une modification a été apportée au règlement pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2017-501-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2017-501.

2022-12-2561 **8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498**

Le conseiller, monsieur Eric Johnston, par la présente

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2017-498-17 amendant le règlement de zonage 2017-498 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2017-498-17

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2022-12-2562 **8.6 PIIA 2021-0521 – NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 228 539, CHEMIN DE L'ALIZÉ**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0520 vise la construction d'une résidence principale de deux (2) étages sur le lot 6 228 539 du cadastre du

Québec, situé sur le chemin de l'Alizé;

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le Conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-10-1973 en date du 6 octobre 2021;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite soumettre une nouvelle couleur de revêtement mural;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les matériaux et la couleur initialement proposée sont remplacés par un revêtement mural en cèdre teint de couleur « Brun »;

ATTENDU QUE la nouvelle couleur proposée permettra une meilleure intégration du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du règlement sur les implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre d'apporter l'addenda nécessaire au permis de construction numéro 2021-0520.

2022-12-2563 **8.7 PIIA 2022-0436 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1273, CHEMIN DE LA LOUTRE**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0435 vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage et une nouvelle section en cour latérale gauche;

ATTENDU QUE les travaux comprendront également la modification de la couleur du revêtement existant en bois rond et le remplacement du revêtement mural de la cheminée ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural à l'étage en bois rond peint de « Brun orangé »;
- Un revêtement mural au niveau du rez-de-chaussée sur la façade avant et les façades latérales en crépis de couleur « Gris »;
- Un revêtement mural au niveau du rez-de-chaussée sur la façade arrière en fibre de bois de marque Canexel de couleur « Sable »;
- Un revêtement mural pour le recouvrement de la cheminée et la nouvelle section localisée à l'étage en fibre de bois de marque Canexel de couleur « Sable »;
- Une porte patio et des fenêtres en PVC de couleur « Blanc » et une porte d'entrée en acier de couleur « Blanc »;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement, les matériaux et les couleurs s'intègrent bien au bâtiment existant ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce que le demandeur apporte des précisions à son plan sur son intention à l'égard de l'éclairage extérieur au niveau du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a apporté les précisions demandées ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0435.

2022-12-2564 **8.8 PIIA 2022-0454 – PISCINE ET GALERIE AU 230, ROUTE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0453 vise la construction d'une piscine et d'une galerie qui lui sera attenante en cour latérale et arrière ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont un revêtement en bois traité de couleur « Brun » pour la galerie et le contour de la piscine ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QU'en raison de la présence d'un mur de soutènement, de la végétation et la topographie des lieux, ces deux constructions seront très peu visibles de la route principale et du Corridor aérobique ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables au secteur villageois de Montfort du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0453.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022-12-2565 **8.9 PIIA 2022-0529 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 527 856, RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0528 vise la construction d'un bâtiment principal de deux (2) étages sur le lot 6 527 856 du cadastre du Québec, situé dans le Domaine de la Nouvelle-France (projet intégré d'habitation);

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le Conseil municipal dans le cadre de la résolution 2022-11-2532 en date du 16 novembre dernier ;

ATTENDU QUE la fiche de présentation contenait une erreur à l'égard de la couleur des portes et fenêtres ;

ATTENDU QUE la couleur « Blanc » initialement proposée pour les portes et fenêtres a été remplacée par la couleur « Noir »;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE la nouvelle couleur proposée permettra une meilleure intégration avec les autres composantes du bâtiment ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux projets intégrés du règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre d'apporter l'addenda nécessaire au permis de construction numéro 2022-0528.

8.10 PIIA 2022-0568 – CONSTRUCTION D'UN REFUGE SUR LE LOT 6 181 928, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD

Ce point est reporté

8.11 PIIA 2022-0570 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 709 445, CHEMIN CHISHOLM

Ce point est reporté

2022-12-2566 **8.12 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2022-0569**

ATTENDU QUE la demande de permis de construction 2022-0569 vise la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 5 709 445 du cadastre du Québec situé sur la rue Chisholm;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente puisque le lot d'origine était composé du lot 29-813 et d'une partie du lot 29-814 du rang 8 du cadastre du canton de Wentworth et que l'immatriculation à titre de lot distinct pour cette dernière partie de terrain n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 7 % soit en terrain (39,28m^2), soit en argent pour un montant de 242.85 $;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 242.85 $.

2022-12-2567 **8.13 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2022-9058**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2022-9058 vise la création du lot 6 497 488 fait à partir des lots 5 588 165 du cadastre du Québec (ancien lot distinct 3-20 du rang 10 du canton de Wentworth), 5 588 173 du cadastre du Québec (ancienne partie 3 du rang 10 du canton de Wentworth) et 5 588 174 du cadastre du Québec (ancienne partie 3 du rang 10 du canton de Wentworth);

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale pour les lots 5 588 173 et 5 588 174 du cadastre du Québec en raison que leur immatriculation à titre de lots distincts n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement, mais aurait plutôt résulté de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 7 % soit en terrain (608,10m^2), soit en argent pour un montant de1 881.25 $;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 1 881.25 $.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022-12-2568 **8.14 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 2010-275, le Comité consultatif d'urbanisme doit siéger en séance au jour et à l'heure fixée par résolution du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE les séances du Conseil municipal pour l'année 2023 se tiendront les 3e mercredi chaque mois;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme et le secrétaire d'assemblée recommandent que les séances continuent de se tenir les 3e mardi précédent la date de tenue des séances du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du Comité consultatif d'urbanisme :

10 janvier
31 janvier
28 février
4 avril
2 mai
6 juin
4 juillet
1 août
5 septembre
3 octobre
31 octobre
5 décembre

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité loisirs, culture et vie communautaire fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 14 décembre 2022.

2022-12-2569 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 52 minutes

_____	_____
Danielle Desjardins Mairesse	Ron Kelley Directeur général et Greffier-trésorier